selon le Règlement sur les produits dangereux



### Oxytetracycline (10%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/05/2023 04/06/2024 5495943-00012 Date de la première parution: 03/10/2020 2.2

#### **SECTION 1. IDENTIFICATION**

Nom du produit Oxytetracycline (10%) Formulation

Autres moyens d'identifica-

ENGEMYCIN (A003308) tion

COOPERS ENGEMYCIN 100 OXYTETRACYCLINE HYDROCHLORIDE 100MG/ML INJECTION (37256)

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournis-Merck & Co., Inc

seur

Adresse 126 E. Lincoln Avenue

Rahway, New Jersey U.S.A. 07065

Téléphone +1-908-740-4000 Numéro de téléphone en cas : +1-908-423-6000

d'urgence

Adresse de courrier élec-

tronique

EHSDATASTEWARD@merck.com

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée produit vétérinaire

Restrictions d'utilisation Sans objet

#### **SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Irritation de la peau Catégorie 2

Irritation occulaire Catégorie 2A

Sensibilisation de la peau Sous-catégorie 1A

Toxicité pour la reproduction : Catégorie 1A

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger





Mot indicateur Danger

H315 Provoque une irritation cutanée. Déclarations sur les risques

> H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H360D Peut nuire au fœtus.

Déclarations sur la sécurité Prévention:

P201 Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les

précautions de sécurité.

selon le Règlement sur les produits dangereux



# Oxytetracycline (10%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/05/2023 2.2 04/06/2024 5495943-00012 Date de la première parution: 03/10/2020

P261 Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

#### Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308 + P313 En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.

P337 + P313 Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.

P362 + P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### Entreposage:

P405 Garder sous clef.

### Élimination:

P501 Éliminer le contenu et le récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

### **Autres dangers**

Inconnu.

#### SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

### Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synon yme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Oxytétracycline	Donnée non disponible	79-57-2	>= 10 - < 30 *
Éthanolamine	2-Aminoethanol	141-43-5	>= 1 - < 5 *
Hydroxymethanesul- finate de sodium	Acide méthanesul- finique, 1- hydroxy-, sel de sodium (1:1)	149-44-0	>= 0.1 - < 1 *

<sup>\*</sup> La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

#### **SECTION 4. PREMIERS SOINS**

selon le Règlement sur les produits dangereux



### Oxytetracycline (10%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/05/2023 04/06/2024 5495943-00012 Date de la première parution: 03/10/2020 2.2

Conseils généraux En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un

médecin.

Si les symptômes persistent ou si le moindre doute existe,

consulter un médecin.

En cas d'inhalation En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.

Faire appel à une assistance médicale.

En cas de contact avec la

peau

En cas de contact, rincer immédiatement la peau avec

beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes tout en retirant

les vêtements et chaussures contaminées. Faire appel à une assistance médicale. Laver les vêtements avant de les réutiliser.

Nettoyer à fond les chaussures avant de les réutiliser.

En cas de contact avec les

En cas d'ingestion

veux

En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup

d'eau pendant au moins 15 minutes.

Si portés, enlever les verres de contact si cela est facile à

faire.

Faire appel à une assistance médicale. En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.

Faire appel à une assistance médicale.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

Symptômes et effets les plus

importants, aigus et différés

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Peut nuire au fœtus.

Protection pour les secour-

istes

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et doivent

utiliser l'équipement recommandé de protection individuelle lorsqu'il existe un risque d'exposition (voir chapitre 8).

Avis aux médecins Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

### **SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Moyen d'extinction approprié Eau pulvérisée

> Mousse résistant à l'alcool Dioxyde de carbone (CO2) Poudre chimique d'extinction

Moyens d'extinction in-

la lutte contre l'incendie

adéquats

Inconnu.

Dangers spécifiques pendant :

Une exposition aux produits de combustion peut être

dangereuse pour la santé.

Produits de combustion dan- :

gereux

Oxydes de carbone

Oxydes d'azote (NOx)

Méthodes spécifiques d'ex-

tinction

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions

locales et à l'environnement immédiat.

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvéri-

Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de

l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.

Évacuer la zone.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.

Utiliser un équipement de protection personnelle.

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

selon le Règlement sur les produits dangereux



### **Oxytetracycline (10%) Formulation**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/05/2023 2.2 04/06/2024 5495943-00012 Date de la première parution: 03/10/2020

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Utiliser un équipement de protection personnelle. Suivez les conseils de manipulation (voir chapitre 7) et les recommandations en matière d'équipement de protection (voir

chapitre 8).

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est

possible sans danger.

Éviter l'étalement sur une grande surface (p.e. par

confinement ou barrières à huile).

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne

peuvent pas être contenues.

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Absorber avec un absorbant inerte.

Pour les déversements importants, installer des digues ou d'autres méthodes de confinement pour empêcher la propagation du produit. Si le produit endigué peut être pompé, entreposer le produit récupéré dans un récipient approprié. Nettoyer les substances restantes du déversement a l'aide

d'un absorbant approprié.

Des lois et règlements locaux ou nationaux peuvent

s'appliquer au déversement et à l'élimination de ce produit, de même qu'aux matériaux et objets utilisés pour le nettoyage. Vous devrez déterminer quels règlements sont applicables. Les sections 13 et 15 de cette fiche signalétique fournissent des informations concernant certaines exigences locales ou

nationales.

### **SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

Mesures d'ordre technique : Voir les mesures d'ingénierie dans la section MESURES DE

CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION

INDIVIDUELLE.

Ventilation locale/totale : Si une ventilation suffisante n'est pas disponible, utiliser avec

une ventilation locale par aspiration.

Conseils pour une manipula-

tion sans danger

Ne pas mettre sur la peau ou les vêtements.

Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs.

Ne pas avaler.

Ne pas laisser pénétrer dans les yeux.

Se laver la peau soigneusement après manipulation.

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité, sur la base des résultats de

l'évaluation de l'exposition du lieu de travail. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de

minimiser les rejets dans l'environnement.

Conditions de stockage

sures

: Garder dans des contenants proprement étiquetés.

Garder sous clef.

Garder hermétiquement fermé.

Entreposer en prenant en compte les particularités des

législations nationales.

selon le Règlement sur les produits dangereux



## **Oxytetracycline (10%) Formulation**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/05/2023 2.2 04/06/2024 5495943-00012 Date de la première parution: 03/10/2020

Matières à éviter : Ne pas stocker avec les types de produits suivants :

Oxydants forts

Substances et mélanges auto-réactifs

Peroxydes organiques Produits explosifs

Gaz

### SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base	
Oxytétracycline	79-57-2	TWA	500 μg/m3 (OEB 2)	Interne	
	Autres informations: DSEN				
		limite d'essuyage	100 μg/100 cm <sup>2</sup>	Interne	
Éthanolamine	141-43-5	TWA	3 ppm 7.5 mg/m <sup>3</sup>	CA AB OEL	
		STEL	6 ppm 15 mg/m³	CA AB OEL	
		TWA	3 ppm	CA BC OEL	
		STEL	6 ppm	CA BC OEL	
		VEMP	3 ppm 7.5 mg/m <sup>3</sup>	CA QC OEL	
		VECD	6 ppm 15 mg/m³	CA QC OEL	
		TWA	3 ppm	ACGIH	
		STEL	6 ppm	ACGIH	

Mesures d'ordre technique

Utiliser des contrôles de génie et des technologies de fabrication appropriés pour contrôler les concentrations dans

l'air (par ex., des connexions rapides anti-gouttes).

Tous les contrôles de génie doivent être implémentés par une structure conçue et exploitée en conformité aux principes de RPE efin de protéger les produits les travailleurs et

de BPF afin de protéger les produits, les travailleurs et

l'environnement.

Les opérations en laboratoire ne nécessitent pas un

confinement spécial.

### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Si une ventilation locale par aspiration adéquate n'est pas

disponible ou si l'évaluation de l'exposition démontre des expositions au-delà des lignes directrices recommandées,

utiliser une protection respiratoire.

Filtre de type : Type mixte protégeant des particules et des vapeurs

organiques

Protection des mains

Matériau : Gants résistants aux produits chimiques

selon le Règlement sur les produits dangereux



### **Oxytetracycline (10%) Formulation**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/05/2023 2.2 04/06/2024 5495943-00012 Date de la première parution: 03/10/2020

Protection des yeux : Utiliser des lunettes de protection avec des écrans latéraux

ou lunettes protectrices.

Si l'environnement ou l'activité professionnelle implique la présence de poussière, de brumes ou d'aérosols, il faut

porter des lunettes appropriées.

Utiliser un masque facial ou une autre protection intégrale du visage s'il existe un risque de contact direct du visage avec

des poussières, brumes ou aérosols.

Protection de la peau et du

corps

Mesures d'hygiène

Uniforme de travail ou sarreau de laboratoire.

Si une exposition aux produits chimiques est probable pendant l'utilisation typique, fournir des systèmes de nettoyage occulaire et des douches de sécurité proches du

lieu de travail.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant

l'utilisation.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir

du lieu de travail.

Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. L'opération réelle d'une usine doit comporter un examen des contrôles de génie, des équipements de protections de la personne appropriés, des procédures de déshabillage et de décontamination appropriées, une surveilles de l'hygiène industrielle, une surveillance médicale et l'utilisation de

contrôles administratifs.

### **SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Aspect : liquide, Solution aqueuse

Couleur : Donnée non disponible

Odeur : Donnée non disponible

Seuil de l'odeur : Donnée non disponible

pH : Donnée non disponible

Point de fusion/congélation : Donnée non disponible

Point d'ébullition initial et in-

tervalle d'ébullition

Donnée non disponible

Point d'éclair : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Sans objet

Inflammabilité (solide, gaz) : Sans objet

Inflammabilité (liquides) : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

Donnée non disponible

selon le Règlement sur les produits dangereux



## **Oxytetracycline (10%) Formulation**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/05/2023 2.2 04/06/2024 5495943-00012 Date de la première parution: 03/10/2020

supérieure

Limite d'explosivité, inférieure

/ Limite d'inflammabilité inféri-

eure

Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Sans objet

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : Donnée non disponible

Solubilité

Solubilité dans l'eau : Donnée non disponible

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

: Sans objet

Température d'auto-

inflammation

Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

Viscosité

Viscosité, cinématique : Sans objet

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'es pas classé(e) comme un

oxydant.

poids moléculaire : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Sans objet

### **SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité : Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.

Stabilité chimique : Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Peut réagir avec les agents oxydants forts.

Conditions à éviter : Inconnu. Produits incompatibles : Oxydants

Produits de décomposition

dangereux

: Aucun produit dangereux de décomposition n'est connu.

selon le Règlement sur les produits dangereux



### Oxytetracycline (10%) Formulation

Version 2.2

Date de révision: 04/06/2024

Numéro de la FDS: 5495943-00012

Date de dernière parution: 12/05/2023 Date de la première parution: 03/10/2020

#### **SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

Informations sur les voies possibles d'exposition

Inhalation

Contact avec la peau

Ingestion

Contact avec les yeux

Toxicité aiguë

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Produit:** 

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2,000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 20 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: vapeur Méthode: Méthode de calcul

Toxicité cutanée aiguë : Estimation de la toxicité aiguë: > 2,000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

**Composants:** 

Oxytétracycline:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 4,800 mg/kg

DL50 (Souris): 2,240 mg/kg

Remarques: Des preuves de photoxicité ont été observées

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité cutanée aiguë : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité aiguë (autres voies

d'administration)

DL50 (Rat): 4,840 mg/kg

Voie d'application: Intramusculaire

DL50 (Souris): 3,500 mg/kg Voie d'application: Sous-cutanée

Éthanolamine:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1,089 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 11 mg/l

Durée d'exposition: 4 h Atmosphère d'essai: vapeur Méthode: Jugement d'expert

Remarques: Basé sur la réglementation nationale ou région-

ale.

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, femelle): 1,018 mg/kg

selon le Règlement sur les produits dangereux



## Oxytetracycline (10%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/05/2023 2.2 04/06/2024 5495943-00012 Date de la première parution: 03/10/2020

#### Hydroxymethanesulfinate de sodium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 423 de l'OECD

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie orale

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 2,000 mg/kg

Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune

toxicité aiguë par voie cutanée

### Corrosion et/ou irritation de la peau

Provoque une irritation cutanée.

### **Composants:**

#### Oxytétracycline:

Remarques : Donnée non disponible

### Éthanolamine:

Espèce : Lapin

Résultat : Corrosif après 3 minutes à 1 heure d'exposition

### Hydroxymethanesulfinate de sodium:

Espèce : Rat

Résultat : Pas d'irritation de la peau

### Lésion/irritation grave des yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

#### **Composants:**

### Oxytétracycline:

Remarques : Donnée non disponible

#### Éthanolamine:

Espèce : Lapin

Résultat : Des effets irréversibles aux yeux

### Hydroxymethanesulfinate de sodium:

Espèce : Lapir

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Méthode : Directives du test 405 de l'OECD

### Sensibilisation cutanée ou respiratoire

### Sensibilisation de la peau

Peut provoquer une allergie cutanée.

selon le Règlement sur les produits dangereux



### Oxytetracycline (10%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/05/2023 2.2 04/06/2024 5495943-00012 Date de la première parution: 03/10/2020

### Sensibilisation des voies respiratoires

Non répertorié selon les informations disponibles.

### **Composants:**

Oxytétracycline:

Type d'essai : Test patch d'irritation répétés sur l'humain

Résultat : Produit sensibilisant

Éthanolamine:

Type d'essai : Essai de maximisation Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Cobaye Résultat : négatif

Hydroxymethanesulfinate de sodium:

Type d'essai : Essai de maximisation Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Cobaye

Méthode : Directives du test 406 de l'OECD

Résultat : négatif

Mutagénécité de la cellule germinale

Non répertorié selon les informations disponibles.

### **Composants:**

Oxytétracycline:

Génotoxicité in vitro : Type d'essai: Test de mutagenèse microbien (test d'Ames)

Résultat: négatif

Type d'essai: Lymphome de la souris

Activation métabolique: Activation métabolique

Résultat: positif

Type d'essai: test d'échange de chromatide sœur Système de test: Cellules d'ovaires de hamster chinois

Résultat: équivoque

Type d'essai: Aberration chromosomique

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type d'essai: Test du micronoyau

Espèce: Souris

Type de cellule: Moelle osseuse Voie d'application: Oral(e) Résultat: équivoque

resultati equivoque

Type d'essai: essai in vivo Espèce: Souris

Voie d'application: Injection intrapéritonéale

Résultat: négatif

selon le Règlement sur les produits dangereux



### Oxytetracycline (10%) Formulation

Version 2.2

Date de révision: 04/06/2024

Numéro de la FDS: 5495943-00012

Date de dernière parution: 12/05/2023 Date de la première parution: 03/10/2020

Mutagénécité de la cellule

germinale - Évaluation

Les données ne soutiennent pas le classement comme un

mutagène des cellules germinales.

Éthanolamine:

Génotoxicité in vitro

Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Résultat: négatif

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mam-

mifère, in vitro

Méthode: Directives du test 476 de l'OECD

Résultat: négatif

Type d'essai: Test d'aberration chromosomique in vitro

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo

Type d'essai: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de

mammifères (test cytogénétique in vivo)

Espèce: Souris

Voie d'application: Ingestion

Méthode: Directives du test 474 de l'OECD

Résultat: négatif

Hydroxymethanesulfinate de sodium:

Génotoxicité in vitro

: Type d'essai: Test de mutation bactérienne inverse (AMES)

Méthode: Directives du test 471 de l'OECD

Résultat: négatif

Type d'essai: Test de mutation génique sur cellule de mam-

mifère, in vitro

Méthode: Directives du test 476 de l'OECD

Résultat: positif

Génotoxicité in vivo

Type d'essai: Test de micronoyaux sur les érythrocytes de

mammifères (test cytogénétique in vivo)

Espèce: Souris

Voie d'application: Injection intrapéritonéale Méthode: Directives du test 474 de l'OECD

Résultat: positif

Mutagénécité de la cellule germinale - Évaluation

Résultat(s) positif(s) découlant d'expérimentations in vivo de

mutagénicité de cellules somatiques de mammifères.

Cancérogénicité

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Composants:** 

Oxytétracycline:

Espèce : Souris Voie d'application : Oral(e)

Durée d'exposition : 104 semaines

selon le Règlement sur les produits dangereux



### Oxytetracycline (10%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/05/2023 2.2 04/06/2024 5495943-00012 Date de la première parution: 03/10/2020

Résultat : négatif

Espèce : Rat

Voie d'application : Oral(e)

Durée d'exposition : 103 semaines

Résultat : équivoque

Organes cibles : Glande surrénale, Hypophyse

Remarques : Le mécanisme ou le mode d'action n'est peut-être pas perti-

nent pour les humains.

Cancérogénicité - Évaluation : Le poids des données ne supporte pas la classification

comme carcinogène

### Toxicité pour la reproduction

Peut nuire au fœtus.

#### Composants:

### Oxytétracycline:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude de la toxicité sur la reproduction sur deux

générations Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Fertilité: NOAEL: 18 Poids corporel mg / kg

Résultat: Aucune incidence sur la fécondité., Aucune incidence sur la capacité de reproduction., Aucun effet

indésirable important n'a été rapporté

Incidences sur le développement fœtal

Type d'essai: Développement embryofœtal

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Embryotoxicité.: LOAEL: 48 Poids corporel mg / kg Résultat: perte post-implantation., Malformations

squelettiques.

Type d'essai: Développement embryofœtal

Espèce: Rat

Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: LOAEL: 1,200 Poids corporel

mg / kg

Embryotoxicité.: NOAEL: 1,500 Poids corporel mg / kg

Résultat: Aucun effet tératogène.

Remarques: toxicité maternelle observée.

Type d'essai: Développement embryofœtal

Espèce: Souris

Voie d'application: Oral(e)

Toxicité maternelle générale: LOAEL: 1,325 Poids corporel

ma / ka

Embryotoxicité.: NOAEL: 2,100 Poids corporel mg / kg

Résultat: Aucun effet tératogène.

Remarques: toxicité maternelle observée.

Type d'essai: Développement embryofœtal

selon le Règlement sur les produits dangereux



### Oxytetracycline (10%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/05/2023 2.2 04/06/2024 5495943-00012 Date de la première parution: 03/10/2020

Espèce: Lapin

Voie d'application: Intramusculaire

Embryotoxicité.: LOAEL: 41.5 Poids corporel mg / kg Résultat: perte post-implantation., Aucune anomalie fœtale.

Type d'essai: Développement embryofœtal

Espèce: Chien

Voie d'application: Intramusculaire

Embryotoxicité.: LOAEL: 20.75 Poids corporel mg / kg Résultat: Variations squelettiques et viscérales., perte post-

implantation.

Toxicité pour la reproduction :

- Évaluation

Évidence positive d'effets néfastes sur le développement

découlant d'études épidémilogiques sur des êtres humains.

Éthanolamine:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude de la toxicité sur la reproduction sur deux

générations Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Méthode: Directives du test 416 de l'OECD

Résultat: négatif

Remarques: Selon les données provenant de matières simi-

laires

Incidences sur le développement fœtal

Type d'essai: Développement embryofœtal

Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Méthode: Directives du test 414 de l'OECD

Résultat: négatif

Hydroxymethanesulfinate de sodium:

Effets sur la fertilité : Type d'essai: Étude de toxicité à doses répétées combinées

avec test de dépistage de toxicité de reproduction et/ou dé-

veloppement Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Méthode: Directives du test 422 de l'OECD

Résultat: négatif

Incidences sur le développement fœtal

Type d'essai: Développement embryofœtal

Espèce: Rat

Voie d'application: Ingestion

Méthode: Directives du test 414 de l'OECD

Résultat: positif

Toxicité pour la reproduction :

Évaluation

Une certaine évidence d'effets néfastes sur le développement,

sur la base d'expérimentations sur des animaux.

STOT - exposition unique

Non répertorié selon les informations disponibles.

selon le Règlement sur les produits dangereux



## **Oxytetracycline (10%) Formulation**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/05/2023 2.2 04/06/2024 5495943-00012 Date de la première parution: 03/10/2020

#### **Composants:**

Éthanolamine:

Évaluation : Peut irriter les voies respiratoires.

STOT - exposition répétée

Non répertorié selon les informations disponibles.

**Composants:** 

Éthanolamine:

Évaluation : Aucun effet significatif n'a été observé sur la santé des ani-

maux à des concentrations de 0,2 mg/l/6h/jour ou moins.

Toxicité à dose répétée

**Composants:** 

Oxytétracycline:

Espèce : Rat

LOAEL : 198 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 13 Sem.
Organes cibles : Os

Remarques : Aucun effet indésirable important n'a été rapporté

Espèce : Souris
LOAEL : 7,990 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 13 Sem.
Organes cibles : Os

Remarques : Aucun effet indésirable important n'a été rapporté

Espèce : Chien
NOAEL : 125 mg/kg
LOAEL : 250 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 12 mois
Organes cibles : Testicule

Remarques : Toxicité importante observée lors du test

Espèce : Rat

NOAEL : 40 mg/kg

LOAEL : 100 mg/kg

Voie d'application : Intrapéritonéal

Durée d'exposition : 14 jours

Organes cibles : Reins

Éthanolamine:

Espèce : Rat

NOAEL : > 120 mg/kg Voie d'application : Ingestion

selon le Règlement sur les produits dangereux



## **Oxytetracycline (10%) Formulation**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/05/2023 2.2 04/06/2024 5495943-00012 Date de la première parution: 03/10/2020

Durée d'exposition : > 75 jours

Remarques : Selon les données provenant de matières similaires

Espèce : Ra

NOAEL : >= 0.15 mg/l

Voie d'application : inhalation (poussière/brume/émanations)

Durée d'exposition : 28 jours

Méthode : Directives du test 412 de l'OECD

Hydroxymethanesulfinate de sodium:

Espèce : Rat

NOAEL : 600 mg/kg Voie d'application : Ingestion Durée d'exposition : 13 Sem.

Méthode : Directives du test 408 de l'OECD

Toxicité par aspiration

Non répertorié selon les informations disponibles.

Évaluation de l'exposition humaine

**Composants:** 

Oxytétracycline:

Ingestion : Symptômes: Troubles digestifs, Décoloration dentaire

Remarques: Peut causer des malformations congénitales.

### **SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

### Écotoxicité

### **Composants:**

Oxytétracycline:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oryzias latipes (médaka)): 110 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directives du test 203 de l'OECD

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 621 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 669 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les alques/plantes aquatiques CE50 (Anabaena): 0.032 mg/l Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Anabaena): 0.0031 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

selon le Règlement sur les produits dangereux



### Oxytetracycline (10%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/05/2023 04/06/2024 5495943-00012 Date de la première parution: 03/10/2020 2.2

Toxicité pour les microorgan-

ismes

CE50: 17.9 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

Type d'essai: Inhibition de la respiration Méthode: OCDE Ligne directrice 209

NOEC: 0.2 mg/l Durée d'exposition: 3 h

Type d'essai: Inhibition de la respiration Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Éthanolamine:

Toxicité pour les poissons CL50 (Cyprinus carpio (Carpe)): 349 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.1.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 65 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2.

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques ErC50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 2.8

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (Algues vertes)): 1

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC (Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)): 1.24 mg/l

Durée d'exposition: 41 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques (Toxicité chronique)

Toxicité pour les microorgan- :

NOEC (Daphnia magna (Puce d'eau)): 0.85 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

ismes

EC10 (Pseudomonas putida): > 1,000 mg/l

Durée d'exposition: 30 min

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Hydroxymethanesulfinate de sodium:

Toxicité pour les poissons CL50 (Leuciscus idus (Ide)): > 10,000 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques ErC50 (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 370 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

selon le Règlement sur les produits dangereux



### Oxytetracycline (10%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/05/2023 2.2 04/06/2024 5495943-00012 Date de la première parution: 03/10/2020

NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algues vertes)): 10 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

Toxicité pour les poissons

(Toxicité chronique)

NOEC (Danio rerio (poisson zèbre)): 13.5 mg/l

Durée d'exposition: 35 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 210

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)

EC10 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 8 mg/l

Durée d'exposition: 21 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les microorgan- :

ismes

NOEC: 10 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

### Persistance et dégradabilité

### **Composants:**

Éthanolamine:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: > 90 % Durée d'exposition: 21 jr

Méthode: Directive d'essais 301A de l'OCDE

### Hydroxymethanesulfinate de sodium:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 77 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: Directive d'essais 301B de l'OCDE

#### Potentiel bioaccumulatif

### Composants:

### Éthanolamine:

Coefficient de partage (n-

: log Pow: -2.3

octanol/eau)

Méthode: Directives du test 107 de l'OECD

### Hydroxymethanesulfinate de sodium:

Coefficient de partage (n-

: log Pow: < 0.3

octanol/eau)

### Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### Autres effets néfastes

Donnée non disponible

selon le Règlement sur les produits dangereux



### Oxytetracycline (10%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/05/2023 2.2 04/06/2024 5495943-00012 Date de la première parution: 03/10/2020

### SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Ne pas rejeter les déchets à l'égout.

Éliminer le produit conformément avec la réglementation

locale en vigueur.

Emballages contaminés : Les contenants vides doivent être acheminés vers une

installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur

élimination ou recyclage.

Sans autres précisions : Jeter comme un produit non utilisé.

#### **SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

### Réglementations internationales

**UNRTDG** 

No. UN : UN 3082

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

9

(oxytetracycline)

Classe : Groupe d'emballage :

Groupe d'emballage : III Étiquettes : 9

Dangereux pour l'envi- : oui

ronnement

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 3082

Nom d'expédition : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.

(oxytetracycline)

Classe : 9

Groupe d'emballage : III

Étiquettes : Miscellaneous Instructions de conditionne- : 964

instructions de condit

ment (avion cargo)

Instructions de conditionne : 964

ment (avion de ligne)

Dangereux pour l'envi-

: oui

ronnement

**Code IMDG** 

No. UN : UN 3082

Nom d'expédition : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S.

(oxytetracycline)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Ems Code : F-4

EmS Code : F-A, S-F Polluant marin : oui

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

selon le Règlement sur les produits dangereux



### Oxytetracycline (10%) Formulation

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/05/2023 2.2 04/06/2024 5495943-00012 Date de la première parution: 03/10/2020

#### Réglementation nationale

**TDG** 

No. UN : UN 3082

Nom d'expédition : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE

L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Oxytétracycline)

Classe : 9
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
Code ERG : 171

Polluant marin : oui(Oxytétracycline)

#### Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

#### **SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

### Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

AICS : non établi(e)

DSL : non établi(e)

IECSC : non établi(e)

### **SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

#### Texte complet d'autres abréviations

ACGIH : États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)

CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tab-

leau 2: VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, An-

nexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contam-

inants de l'air

ACGIH / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

ACGIH / STEL : Limite d'exposition à court terme

CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures CA AB OEL / STEL : Limite d'exposition professionnelle de 15 minutes

CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

CA BC OEL / STEL : limite d'exposition à court terme

CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée CA QC OEL / VECD : Valeur d'exposition de courte durée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada);

selon le Règlement sur les produits dangereux



### **Oxytetracycline (10%) Formulation**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 12/05/2023 2.2 04/06/2024 5495943-00012 Date de la première parution: 03/10/2020

ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS -Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG -Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Sources des principales don- :

nées utilisées pour l'établissement de la fiche

signalétique

Données techniques internes, données provenant des FTSS de produit brut, résultats de recherche du Portail eChem de l'OCDE et de l'agence européenne des produits chimiques,

http://echa.europa.eu/

Date de révision : 04/06/2024 Format de la date : mm/jj/aaaa

Les renseignements contenus dans cette fiche technique santé-sécurité sont, à notre connaissance, selon nos informations et croyances, justes, à la date de leur publication. Ces renseignements sont fournis comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, le stockage, le transport, l'élimination et le rejet sans danger du produit, et ne doivent pas être considérés comme une quelconque garantie ou une quelconque norme de qualité. Les renseignements fournis concernent seulement le produit spécifique identifié au début de cette FTSS et pourraient ne pas être valables lorsque le produit de la FTSS est utilisé en association avec un ou plusieurs autres produits ou dans un quelconque procédé, sauf en cas de mention dans le texte. Les utilisateurs du produit doivent évaluer les renseignements et les recommandations à la lumière du contexte spécifique de la manipulation, l'utilisation, le traitement et le stockage prévus, comprenant une évaluation du caractère approprié du produit de cette FTSS dans le produit final de l'utilisateur, s'il y a lieu.

selon le Règlement sur les produits dangereux



# **Oxytetracycline (10%) Formulation**

Version Date de révision: 2.2 04/06/2024

Numéro de la FDS: 5495943-00012

Date de dernière parution: 12/05/2023 Date de la première parution: 03/10/2020

CA / 3F